

---

# COMITE CONSULTATIF GOUVERNEMENTAL (GAC)

## PROCÈS-VERBAL DE REUNION

---

### SINGAPOUR

7 au 12 février 2015

#### PARTICIPATION À LA RÉUNION

Soixante huit membres du GAC et neuf observateurs ont assisté à la réunion.

Le GAC donne la bienvenue à l'Irlande, le Kazakhstan, la Mauritanie et la République de Guinée en tant que nouveaux membres ; et à la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (ECOWAS) en qualité d'observateur.

Une liste des participants est disponible à l'[annexe 1](#).

Le communiqué du GAC de Singapour est disponible à l'[annexe 2](#).

Toutes les présentations (habituellement des diapositives) sont disponibles sur le site Web du GAC.

#### ACTIVITÉS INTERCOMMUNAUTAIRES et ENGAGEMENT

##### Réunion avec le Conseil d'administration de l'ICANN

Le GAC s'est réuni avec le Conseil d'administration de l'ICANN et a évoqué les points suivants :

- la transition du rôle de supervision des fonctions IANA ;
- le renforcement de la responsabilité de l'ICANN.
- la mise en œuvre de garanties pour les nouveaux gTLD.
- la révision et l'évaluation du programme des nouveaux gTLD.
- les étiquettes à deux caractères au second niveau ;
- le Comité de révision indépendant et .Africa ;
- la sécurité de l'Internet ;
- la gouvernance de l'Internet.

Les détails sur ces points et la réponse du Conseil d'administration sont exposés sous les titres associés plus loin dans ce procès-verbal.<sup>1</sup>

##### Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions génériques (GNSO)

Le GAC s'est réuni avec la GNSO et ils ont convenu un mécanisme proposé par le [Groupe de Consultation GAC-GNSO](#) pour l'engagement précoce sur les questions portant sur un PDP de la GNSO. Il aura les caractéristiques suivantes :

---

<sup>1</sup> Transcription à <http://singapore52.icann.org/en/schedule/wed-gac-board/transcript-gac-board-11feb15-en>

- Identification de tout avis pertinent du GAC dans le cadre d'une demande de rapport thématique.
- création d'un comité du mécanisme d'examen rapide du GAC, formé dans un premier temps par le président et les vice-présidents du GAC, qui examinera si la question :
  - o a des implications sur la politique publique et si le GAC commencera les préparatifs pour apporter sa contribution ;
  - o a des implications sur la politique publique et si le GAC considèrera s'il apportera des contributions.
  - o est peu susceptible d'avoir des incidences sur les politiques publiques mais le GAC se réserve le droit d'apporter une contribution à un stade ultérieur.
- si le GAC dans son ensemble est d'accord avec la transmission de l'évaluation à la GNSO.

Ces arrangements seront faits à titre expérimental, sous réserve d'une révision ultérieure après une période adéquate et sous réserve de rajustements continus le cas échéant.

Il a été noté qu'un poste d'agent de liaison auprès du conseil de la GNSO reste ouvert au cas où le GAC souhaiterait de l'utiliser.

**POINT D'ACTION** : que la décision du GAC sur cette question soit incluse dans le communiqué. **COMPLÉTÉ**. L'ACIG travaillera avec le groupe de consultation GAC-GNSO afin d'élaborer un plan de mise en œuvre.

### Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions géographiques (ccNSO)

Le GAC s'est réuni avec la ccNSO et a discuté le rapport final du [Groupe de travail sur le cadre d'interprétation](#) (FOIWG). Les résultats de cette discussion figurent sous la rubrique « Avis au Conseil d'administration » plus loin dans ce procès-verbal.

### Réunion avec la direction du Comité consultatif At-Large (ALAC)

La direction du GAC a mené une réunion avec des membres de la direction de [l'ALAC](#) dans une session ouverte à tous les membres du GAC. Il a été signalé que les positions respectives du GAC et de l'ALAC ont beaucoup de points communs en ce qui concerne les garanties offertes aux consommateurs pour les nouveaux gTLD. Il a été convenu que la communication entre les deux organisations devrait continuer, y compris entre les séances, pour discuter toutes les questions d'intérêt commun.

**POINT D'ACTION** : l'ACIG et le personnel de l'ICANN suivront l'évolution et assureront la liaison avec l'ALAC tel que cela a été décidé par le groupe de direction.

### Participation du GAC au Comité de nomination (NomCom)

Le GAC s'est réuni avec des membres du [NomCom 2015](#) et en a été informé par le groupe de travail du GAC dirigé par l'Argentine.

Il a été signalé que les recommandations du groupe de travail du Conseil d'administration n'ont pas encore été mises en place et qu'il peut y avoir des travaux

complémentaires à entreprendre. Cela signifie que, pour l'avenir immédiat, le GAC conserve un poste sans droit de vote, que, depuis 2007-8, il a choisi de ne pas utiliser.

Les membres du GAC ont manifesté différentes opinions pour et contre la participation du GAC dans un ou plusieurs postes au sein du NomCom. Il y a eu du soutien pour examiner toutes les options, y compris les critères convenus par le GAC pour aider le NomCom dans l'évaluation de l'expertise et l'expérience en matière de politiques publiques.

Plus de détails sur cette discussion sont disponibles à l'[annexe 3](#).

Une session pour traiter cette question sera organisée pour la réunion de Buenos Aires afin d'examiner les différentes opinions pour et contre la participation du GAC dans un ou plusieurs postes au sein du NomCom.

**POINT D'ACTION** : l'ACIG et le personnel de l'ICANN travailleront avec le groupe de travail du GAC sur les options à prendre en considération, y compris d'éventuels critères préliminaires.

### Protection des noms géographiques dans les futures séries des gTLD

Le groupe de travail du GAC sur la protection des noms géographiques dans les futures séries des gTLD a tenu une séance de consultation avec la communauté sur la version préliminaire (v3) de leur [document de discussion et commentaires reçus](#) à partir de la contribution reçue de la communauté. Il s'agit d'un document préliminaire qui n'a pas été ratifié par le GAC. Les orateurs invités provenaient de la ccNSO, de la GNSO, de l'ALAC, de l'Union européenne de radio-télévision et du Conseil commercial de l'Internet pour l'Afrique.

Différents points de vue ont été débattus par les membres du GAC et de la communauté, y compris : les problèmes d'utiliser une approche unique pour les termes qui sont utilisés dans des contextes différents ; les considérations juridiques ; la nécessité d'une certaine certitude en ce qui concerne les noms qui ne figurent pas sur la liste ISO3166 ; les liens entre les noms géographiques et les candidatures de la communauté ; et le besoin de l'engagement avec le travail du [CCWG sur l'utilisation des noms de pays et de territoires comme des TLD](#).

En ce qui concerne le processus, le groupe de direction du GAC examinera les options pour la gestion future de ce travail au sein du GAC. Il a été signalé que le CCWG souhaiterait que davantage de membres du GAC participent de son travail.

Plus de détails sur cette session communautaire sont disponibles à l'[annexe 4](#).

**POINT D'ACTION** : l'ACIG rédigera une note invitant le GAC à accroître sa participation dans le CCWG. **COMPLÉTÉ**. Le groupe de direction du GAC envisagera la gestion future de ce travail au sein du GAC. Une session sur cette question sera organisée pour la réunion de Buenos Aires afin d'examiner une nouvelle version du document d'information mis à jour avec les 25 commentaires reçus, les activités d'interaction proposées par l'ALAC et la révision de la situation des candidatures communautaires, entre autres questions.

## Régions mal desservies

Le GAC a noté qu'il y a actuellement des discussions sur l'efficacité du [Programme de soutien aux candidats](#) de l'ICANN pour aider les nouveaux candidats aux gTLD, y compris ceux des régions mal desservies, et sur ce qui sera fait dans ce domaine pour la prochaine série.

Le GAC a été rappelé que la consultation publique sur les [exigences en matière d'assurance pour les bureaux d'enregistrement des régions mal desservies](#) se termine le 13 mars 2015, et les commentaires pourraient être coordonnés à travers Trinité et Tobago ou l'Argentine s'ils le souhaitent.

## Gouvernance de l'Internet

Le président a informé que le [CCWG sur la gouvernance de l'Internet](#) avait invité le GAC à participer et qu'il était sur le point de finir sa charte. Le GAC est généralement favorable à une certaine implication du GAC dans le groupe, soit par l'intermédiaire de membres individuels, soit éventuellement comme organisation membre, après l'analyse de la version finale de leur charte.

Les notes de la réunion du CCWG sur la gouvernance de l'Internet et la session de la communauté sur la gouvernance de l'Internet, toutes les deux tenues à Singapour, se trouvent à l'[annexe 5](#).

**POINT D'ACTION** : le personnel de l'ICANN fera circuler une version révisée de la charte du groupe parmi le groupe de direction et le GAC pour recevoir des commentaires avant une décision finale sur la poursuite de la participation du GAC.

## Forum ouvert du GAC

Le GAC a examiné des approches à l'engagement de la communauté en vertu de la recommandation 6.1 de l'ATRT2 et à la lumière du document diffusé par la Suède. Il y a eu des suggestions pour améliorer le modèle du forum ouvert du GAC utilisé à Londres et à Los Angeles en ajoutant une section « poser des questions au GAC » pour les appels mensuels des directeurs des organisations de soutien et des comités consultatifs (SO / AC) et utiliser la session immédiatement après les réunions en personne entre le GAC et le Conseil d'administration. Un accord a été atteint sur le besoin de mener au moins un forum ouvert par an ; sur la nécessité de prendre des mesures pour être en ligne avec la nouvelle structure des réunions de l'ICANN de 2016 ; et, si possible, de tenir une autre séance d'information du GAC lors du prochain FGI, étant donné le succès de l'événement lors du FGI 2014.

Le GAC a convenu d'élaborer des documents en ligne pour la sensibilisation au sein et en dehors du GAC y compris les vidéos faits par les membres du GAC dans leur propre langue et la possible collaboration avec les secteurs pertinents de l'ICANN, y compris ICANN Learning et l'Académie de l'ICANN.

**POINT D'ACTION** : l'ACIG inclura possiblement un forum ouvert dans le processus de planification du GAC pour Buenos Aires. Possible direction à identifier. Le personnel de l'ICANN assurera la liaison avec les secteurs pertinents de l'ICANN pour le développement de documents en ligne.

## Charge de travail et établissement des priorités de la communauté

Le GAC a débattu des options pour la gestion de la charge de travail au sein du GAC et avec l'ensemble de la communauté. Les membres du GAC ont participé à la [séance des SO / AC sur les questions de haut intérêt](#) qui a abordé les questions concernant l'établissement de priorités pour les travaux, l'accès à l'information et l'engagement des parties prenantes.

**POINT D'ACTION** : l'ACIG préparera un calendrier mis à jour des activités et des dates butoir clés ; ainsi que des orientations préliminaires pour participer au GAC, conformément aux recommandations de l'ATR2.

## Mise e jour sur l'utilisation abusive des noms de domaine

Le cabinet conseil [Architelos](#) a informé le GAC sur les aspects actuels de l'utilisation abusive des noms de domaine et sur les stratégies pour réduire cette utilisation.

## TRANSITION DU RÔLE DE SUPERVISION DES FONCTIONS DE L'IANA ET AMÉLIORATION DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ICANN

Le GAC se félicite des séances d'information de Larry Strickling, Secrétaire adjoint aux communications et à l'information du Département du commerce des États-Unis ; des membres du GAC appartenant à l'[ICG](#); et des membres du GAC et des coprésidents du [CWG-supervision](#) et du [CCWG-responsabilité](#).

Le GAC a considéré que les deux groupes communautaires avaient accompli des progrès substantiels à ce jour. Les membres ont soutenu les efforts faits sans relâche par les coprésidents du CWG et du CCWG pour coordonner leurs travaux en raison du lien direct entre eux et les ont encouragés à poursuivre dans cette voie.

En ce qui concerne la transition du rôle de supervision des fonctions de l'IANA :

- les membres du GAC ont confirmé leur engagement à continuer à travailler au sein du CWG pour élaborer la prochaine version d'une proposition. Les membres du GAC participant au CWG continueront à informer le GAC et recevront des indications sur les principales questions d'intérêt par le biais de consultations intersessions qui auront lieu au sein du GAC. Il a été convenu que les délais révisés restent difficiles, et le Secrétariat préparera un rapport plus détaillé sur les dates et les processus clés pour le GAC.
- le GAC a noté que les gouvernements individuels ont la possibilité de contribuer à travers la période de consultation publique associée à chaque version d'une proposition, et que cela devrait être encouragé. Le Secrétariat préparera des résumés réguliers des contributions des membres du GAC aux discussions du CWG.
- les membres ont confirmé leur engagement avec le travail du CWG pour l'élaboration d'une proposition consensuelle qui sera présentée à l'ICG.

En ce qui concerne la responsabilité de l'ICANN :

- les membres du GAC ont confirmé leur engagement à continuer à travailler au sein du CCWG pour élaborer des propositions afin de renforcer la responsabilité de l'ICANN. Les membres du GAC participant au CCWG continueront à informer le

GAC et recevront des indications sur les principales questions d'intérêt par le biais de consultations intersessions qui auront lieu au sein du GAC. Les membres du GAC participant au CCWG s'organiseront à travers une liste de courrier électronique pour coordonner les pas à suivre. En même temps tous les membres et les participants ont demandé d'être inclus dans toutes les listes de courrier électronique actives du CCWG.

- les membres ont convenu qu'ils doivent travailler pour identifier les problèmes particuliers pour les gouvernements en tant que participants individuels ou collectifs (y compris, par exemple, le GAC lui-même) à des mécanismes nouveaux ou améliorés.
- il a été convenu que la prochaine étape de contribution du GAC aux pistes de travail pertinentes devrait inclure les principes de politique publique qui pourraient orienter l'élaboration de mécanismes de responsabilité, soient-ils nouveaux ou de simples améliorations (dirigé par l'Australie).
- les membres ont confirmé leur engagement avec le travail du CCWG pour l'élaboration d'une proposition consensuelle qui sera présenté au Conseil d'administration de l'ICANN.

Les membres sont conscients de leur rôle en tant qu'organisation membre du CWG et du CCWG. Ces deux processus constituent la priorité absolue du GAC en ce qui concerne son travail dans la période intersessions, et ses membres sont soucieux de respecter le calendrier mis à jour.

Il a été noté qu'il y a des options dans la charte pour les opinions dissidentes, sous réserve du processus approprié.

Plus de détails sur cette discussion sont disponibles à l'[annexe 6](#).

Lors de la réunion avec le Conseil d'administration, les membres du GAC ont noté les préoccupations existantes en ce qui concerne la compétence des fonctions de l'ICANN et les problèmes avec le processus de révision indépendante mis en évidence par la question du .Africa. Le Conseil a demandé aux membres du GAC de soulever ces questions au sein du CWG et du CCWG, puisque ces groupes élaborent de nouveaux processus et structures. En réponse aux préoccupations du GAC concernant la nécessité d'une consultation en dehors de la communauté de l'ICANN, notamment avec les pays en développement, le Conseil d'administration a noté la poursuite des travaux de sensibilisation et des initiatives telles que l'Académie de l'ICANN pour lutter contre les « petits obstacles » à la participation.

**POINTS D'ACTION** : les discussions susmentionnées devront être reflétées dans le Communiqué. **COMPLÉTÉ**. Les propositions de principes de politique publique préliminaires étant des contributions au CCWG devront être présentées à l'Australie pour la coordination. L'ACIG préparera un calendrier spécifique pour le GAC comprenant les CWG, le CCWG et l'ICG pour orienter les membres.

## AVIS DU GAC AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ICANN

### Sauvegardes relatives aux gTLD

Lors de la réunion, le GAC a invité les personnes suivantes à résumer leur opinion sur cette question : Alan Greenberg (ALAC) ; Mason Cole (Groupe des représentants des opérateurs de registre) ; Ron Andruff (Unité constitutive des utilisateurs commerciaux).

Les membres du GAC ont convenu qu'il y a encore des arguments solides pour la pleine mise en œuvre des avis précédents du GAC, en particulier en ce qui concerne les secteurs fortement réglementés où les considérations de protection des consommateurs et de sécurité publique sont au cœur de la politique publique. Le GAC a également noté la nécessité de clarifier si le Conseil d'administration a en fait accepté ou pas l'avis du GAC sur ces questions, et, si non, quelles sont les prochaines étapes suivant les statuts constitutifs.

Le président a rendu compte d'une réunion informelle (suivant les règles de Chatham House), qui s'est tenue le 9 février, entre les représentants du NGPC, les représentants du GAC des États-Unis et de l'Europe et les membres du Groupe des représentants des opérateurs de registre, de l'Unité constitutive des utilisateurs commerciaux et de l'ALAC. La réunion a été utile pour clarifier au GAC l'avis de toutes les parties en ce qui concerne la mise en œuvre des nouvelles sauvegardes relatives aux gTLD. Une nouvelle réunion est prévue dans les trois semaines suivant la réunion de Singapour.

Lors de sa réunion avec le GAC, le Conseil a souligné son engagement à résoudre les questions en suspens et a noté l'engagement de tenir une nouvelle réunion avec les parties prenantes, y compris le GAC.

Le GAC a accepté de fournir son avis au Conseil sur les mesures spécifiques en matière de vérification et validation des informations d'identification dans les secteurs réglementés et très réglementés ; sur la procédure de règlement de litiges relatifs aux engagements d'intérêt public ; et sur la discrimination injustifiée.

Le GAC a été informé des activités sur la conformité par le personnel de l'ICANN.

**POINT D'ACTION** : l'avis au Conseil d'administration sur les mesures spécifiques devra être inclus dans le Communiqué. **COMPLÉTÉ.**

### Protection des noms et des acronymes des organisations intergouvernementales (OIG)

Le GAC a noté la correspondance récente avec le Conseil d'administration et avec les organisations intergouvernementales. Il a été convenu de continuer à travailler avec les OIG et le NGPC par le biais de mécanismes de discussion appropriés ; et avec le groupe de travail sur le PDP du GNSP concernant l'accès des OIG et des OING aux mécanismes de protection des droits curatifs.

**POINT D'ACTION** : Le résultat de ces discussions devra être reflété dans le Communiqué. **COMPLÉTÉ.**

## Protection des noms de la Croix-Rouge / Croissant-Rouge.

Le GAC célèbre les mesures prises pour mettre en œuvre la résolution du NGPC adoptée à Los Angeles le 12 octobre 2014 concernant la protection des noms et des acronymes de la Croix-Rouge / Croissant-Rouge.

**POINT D'ACTION** : Le Communiqué devra refléter que le GAC réitère son avis précédent au Conseil d'administration de poursuivre ses consultations pour conformer des mesures de protection permanentes dans les séries de gTLD actuelles et futures. **COMPLÉTÉ.**

## Rapport du FOIWG

Le GAC et la ccNSO ont eu un échange constructif sur le [Rapport du FOIWG](#), y compris sur les options de l'opérateur de l'IANA lorsque la délégation est transférée en conformité avec la législation nationale ; le rôle des gouvernements comme « parties significativement intéressées » ; si une délégation, transfert ou révocation pourrait avoir lieu lorsque le gouvernement concerné s'oppose ; et ce qui constitue une mauvaise conduite. Il a été convenu que les sources de politique existantes et le cadre d'interprétation proposé pourraient ne pas inclure toutes les circonstances possibles, en particulier en ce qui concerne la révocation.

Le GAC a convenu de noter le travail du FOIWG de la ccNSO et ses efforts d'apporter une clarté d'interprétation au RFC1591 ; et de féliciter la reconnaissance du FOIWG que, conformément aux principes du GAC de 2005, l'autorité ultime sur les questions de politique publique relatives aux ccTLD est le gouvernement concerné. Ainsi, aucun passage du rapport du FOIWG ne peut être interprété comme limitant la législation applicable et les décisions des gouvernements pertinents, ni encore la capacité de l'opérateur de l'IANA d'agir conformément à une demande du gouvernement concerné.

**POINT D'ACTION** : le résultat de cette discussion devra être inclus dans le Communiqué. **COMPLÉTÉ.**

## Responsabilité et transparence

Le GAC discuté des progrès sur la mise en œuvre des recommandations pertinentes de l'ATRT2 à la suite des présentations du Groupe de révision de la mise en œuvre des recommandations Conseil-GAC (recommandations 6.4, 6.5, 6.7 et 10.2) ; de l'Espagne (en tant que coordinateur du groupe de travail du GAC sur les méthodes de travail – recommandations 6.1, 6.2, 6.3 et 6.6) ; et de l'Équipe de participation des parties prenantes mondiales de l'ICANN (recommandations 6.8 et 6.9).

Lors de sa réunion avec le GAC, le Conseil a noté que l'ICANN révisé toujours la mise en œuvre des recommandations de l'ATRT2 et le Conseil d'administration procède à son propre examen interne. Pour l'instant il n'a pas été prévu de créer l'ATRT3.

Plus de détails sur cette discussion sont disponibles à l'[annexe 7](#).

**POINT D'ACTION** : L'ACIG devra : (a) rédiger une lettre du Président du GAC au Conseil en détaillant la position actuelle en ce qui concerne les recommandations pertinentes de l'ATRT2 et la faire circuler au sein du GAC pour commentaires une fois qu'elle aura été acceptée par le groupe de direction ; et (b) mettre à jour et publier la version finale des lignes directrices pour les réunions gouvernementales de haut niveau (recommandation 6.7).



## WHOIS

Le GAC a noté que la [lettre datée du 22 janvier 2015](#) du Conseil avait répondu aux préoccupations du GAC concernant la large gamme d'activités liées au WHOIS et avait fourni la feuille de route demandée. Il a été noté que certaines de ces questions sont d'intérêt pour un certain nombre de groupes de travail du GAC, y compris celui proposé sur les droits de l'homme.

**POINT D'ACTION** : L'ACIG devra inclure les questions relatives au WHOIS dans les termes de référence préliminaires des groupes de travail concernés, sous réserve de l'approbation du GAC.

## Codes et noms de pays / de territoires à deux caractères au second niveau

Le GAC a discuté des événements qui ont eu lieu depuis son avis du Communiqué de Los Angeles concernant l'utilisation de codes à deux caractères au second niveau. Il a été convenu qu'un nombre de facteurs avait contribué à une certaine confusion, notamment que l'avis du GAC pourrait ne pas avoir été suffisamment clair ; que les parties prenantes avaient interprété l'avis de différentes façons ; et qu'il avait été mis en place par l'ICANN sans consultation.

Les membres ont établi une distinction claire entre l'utilisation de codes à deux caractères et l'utilisation des noms de pays et de territoires. Bien qu'il existe des problèmes avec les deux pour certains membres, en termes généraux le dernier semble être un problème plus sensible.

En ce qui concerne les codes à deux caractères, les membres ont noté (tout comme auparavant) que certains gouvernements souhaitent être consultés sur les propositions des registres ; certains ne le souhaitent pas ; et certains peuvent ne pas avoir d'inquiétude concernant certaines catégories, par exemple au sujet des propositions du groupe .marque. Il a été convenu que le processus actuel devrait être modifié pour assurer que les gouvernements concernés puissent être avertis ; que la période de consultation devrait être prolongée à 60 jours, tant pour les demandes en cours que pour celles à venir ; et qu'une liste des « renoncements » devrait être publiée sur le site Web du GAC pour indiquer quels pays ne souhaitent pas être consultés ;

En ce qui concerne les noms de pays et de territoires, il a été convenu que le personnel de l'ICANN et le Secrétariat du GAC devraient travailler sur l'élaboration d'une base de données publique permettant de rationaliser le processus de libération des noms de pays et de territoires au second niveau, tel qu'indiqué dans la spécification 5 du Contrat de registre.

Le GAC a considéré qu'il est nécessaire de prendre des dispositions pour garantir que les gouvernements qui ne sont pas membres du GAC soient consultés en vertu de tout nouveau cadre.

Cette question a été soulevée lors de la réunion du GAC avec le Conseil d'administration, qui a reconnu la nécessité d'une clarification. Le Conseil a ensuite décidé, suivant le Communiqué du GAC de Singapour, que les nouvelles mesures devaient être mises en œuvre immédiatement ([résolution 2015.02.12.16](#)).

**POINT D'ACTION** : le résultat des discussions ci-dessus devra être reflété dans le Communiqué. **COMPLÉTÉ.**

## Droits de l'homme et droit International

Le GAC a noté que les présentations du Pérou et une mise à jour du Conseil de l'Europe sur les droits de l'homme et les considérations en matière de droit international étaient pertinentes à l'ICANN. Dans la discussion, les membres ont soulevé des questions qui comprenaient :

- que puisque le GAC a préalablement pris en compte les cadres internationaux relatifs aux droits de l'homme dans son avis sur les nouveaux gTLD, par exemple la liberté d'expression et les droits de l'enfant, cela devrait se refléter dans tout nouveau travail ;
- le rôle particulier des membres du GAC en ce qui concerne l'expertise en matière de cadres conventionnels tels que la Convention des Nations Unies sur les droits de l'homme ;
- des questions non juridiques pertinentes au secteur privé (comme, par exemple, l'ICANN), y compris la responsabilité sociale ; et
- que le droit international est également pertinent pour les questions de compétence et de responsabilité.

Il y n'avait aucun accord sur d'éventuelles modifications aux statuts constitutifs de l'ICANN dans ce domaine à ce stade.

Le GAC a noté qu'il a tenu une séance sur ces questions avec la communauté au cours de la réunion de Singapour et qu'il semble avoir un soutien général pour la mise en place d'un CCWG.

Le GAC a accepté de former son propre groupe de travail sur ces questions, notant que ses travaux devraient être correctement coordonnés avec toute initiative plus large de l'ensemble de la communauté, y compris la mise en commun d'informations.

Lors de sa réunion avec le GAC, le Conseil a prié instamment aux membres du GAC qu'ils collaborent avec la sensibilisation concernant l'application du droit international au sein des groupes communautaires pertinents (y compris le CWG et le CCWG).

La Fédération Russe a distribué une déclaration exprimant sa préoccupation par rapport aux mesures prises par un bureau d'enregistrement basé aux États-Unis. Cette déclaration est disponible à l'[annexe 8](#).

Plus de détails sur les discussions qui ont eu lieu au cours de la semaine sont à l'[annexe 9](#).

**POINT D'ACTION** : L'ACIG devra préparer les termes de référence préliminaires et les présenter à la considération initiale du groupe de direction. Il reste à identifier les possibles coordinateurs.

## Groupe de travail sur la sécurité publique

Suite à une réunion informelle de certains membres du GAC avec les vice-présidents d'organismes d'application de la loi, le GAC a décidé de créer un groupe de travail sur la sécurité publique. Ce groupe fournira un moyen d'engagement entre les organismes

d'application de la loi et les experts en matière de protection des consommateurs et avec le GAC sur les questions de politique et d'administration des noms de domaine qui sont d'intérêt pour ces experts, comme par exemple le WHOIS.

**POINT D'ACTION** : l'ACIG devra préparer les termes de référence préliminaires et les présenter à la considération initiale du groupe de direction. Il reste à identifier les possibles coordinateurs.

## Révision et évaluation du programme des nouveaux gTLD

Le GAC a de nouveau examiné le nombre relativement réduit de candidatures de la communauté pour les nouveaux gTLD et ce qui semble être un faible taux d'approbation des panels d'évaluation de la communauté. Il a été convenu qu'il est nécessaire d'analyser plus profondément les candidatures présentées et les problèmes communs pouvant avoir émergé. Une telle analyse pourrait être utilisée pour les processus de révision et d'évaluation de l'ICANN sur la série actuelle. Le matériel préparé par l'Union européenne de radio-télévision à ce sujet a été publié sur le site Web du GAC.

Lors de la réunion du Conseil d'administration avec le GAC, le personnel de l'ICANN a informé le GAC du [plan de travail mis à jour de l'ICANN](#).

**POINT D'ACTION** : l'ACIG et le personnel de l'ICANN devront examiner les données et identifier les options pour les soumettre à la considération du GAC.

## TRAVAIL INTERNE DE LA COMMUNAUTÉ : QUESTIONS OPÉRATIONNELLES DU GAC

### Révision des principes de fonctionnement du GAC

Le GAC a discuté des possibles modifications aux principes de fonctionnement du GAC à la lumière de l'exposé informatif préparé par l'ACIG et l'Espagne. De ces discussions sont issues les questions suivantes :

- la suggestion dans l'exposé de trois catégories de changements possibles :
  - groupe 1 : augmenter le nombre de vice-présidents et assurer que les procédures électorales soient clarifiées.
  - groupe 2 : une gamme de modifications administratives, dont la plupart vise à mettre en valeur les résultats convenus du groupe de travail du GAC sur les méthodes de travail.
  - groupe 3 : modifications possibles des principes 14-18 concernant les qualités de membre et d'observateur du GAC ; les changements possibles à la règle de fourniture consensuelles d'avis au Conseil de l'ICANN ; et toute autre modification proposée.
- considérer s'il est souhaitable de faire une révision générale, exhaustive.
- comment atteindre la diversité géographique (différente de la diversité régionale), des sexes et linguistique en l'absence de mécanismes de soutien spécifiques.
- exigences pour l'adhésion.

- o prise de décisions consensuelle.

Il a été convenu qu'il serait convenable de procéder à la consultation publique de 60 jours prévue par le Principe 53, avec une décision définitive qui serait prise à la réunion de Buenos Aires, pour les modifications proposées suivantes :

- (1) augmenter le nombre de postes de vice-président de 3 à 5 (par la modification du Principe 21 et les modifications corrélatives aux Principes 25, 31 et 32) ; et
- (2) mettre à jour les procédures de vote pour les prochaines élections de vice-président, qui sont censées être tenues lors de la réunion de Dublin en octobre 2015, afin de permettre le vote en ligne et pour habiliter le vote des membres jusqu'à 21 jours avant la réunion pertinente (par la modification des Principes 35 et 36 et les modifications corrélatives aux Principes 32 et 34).

Il a également été convenu qu'un processus indépendant doit être démarré pour permettre aux membres du GAC de fournir des avis préliminaires sur d'autres modifications aux Principes de fonctionnement qu'ils jugent nécessaires.

Plus de détails sur cette discussion sont disponibles à l'[annexe 10](#).

**POINTS D'ACTION** : l'ACIG devra : (a) faire circuler au sein du GAC une proposition reflétant les modifications suggérées sur le nombre des vice-présidents et les procédures de vote ; et (b) conseiller sur les options pour le processus indépendant de commentaires initiaux du GAC sur d'autres parties des Principes de fonctionnement.

## Soutien aux déplacements du GAC

Le GAC a noté les conseils du personnel de l'ICANN de fournir davantage de soutien aux déplacements aux membres du GAC pour assister aux réunions de l'exercice fiscal 2015-2016 afin de refléter l'augmentation des membres du GAC et l'accent croissant de l'ICANN sur la sensibilisation et la participation.

Le GAC a fait remarquer que les décisions concernant le soutien aux déplacements sont prises par le groupe de la direction, et que les demandes dépassent actuellement le nombre de places disponible. Certains membres ont suggéré que la diversité géographique et la distance à parcourir devraient être parmi les critères d'évaluation des demandes. D'autres estiment que l'objectif devrait être de garantir suffisamment de places financées pour que toutes les personnes admissibles puissent obtenir le soutien.

Le soutien aux déplacements sera demandé séparément pour toute réunion gouvernementale de haut niveau tenue en 2015-2016.

## Structure des réunions

Le GAC a entendu un exposé informatif de l'équipe des réunions de l'ICANN sur la [nouvelle structure des réunions](#) qui sera mise en œuvre à partir de 2016 et a discuté des implications et des options pour le GAC. Pour la réunion semi-annuelle plus courte, appelée « réunion B » cela implique : une limite de 4 jours pour les réunions du GAC ; l'absence de réunions le weekend ; plus d'interaction avec la communauté ; et plus d'interaction sociale au sein du GAC. Il a été noté qu'un certain nombre de suggestions avaient été faites dans l'exposé informatif de l'ACIG.

**POINT D'ACTION** : l'ACIG devra demander davantage d'opinions au sein du GAC sur les options pour le GAC.

### Révision du site Web du GAC

L'ACIG a présenté un exposé informatif au GAC sur l'état de la révision et de la rénovation du site Web du GAC. À ce stade, il est prévu qu'un site entièrement fonctionnel satisfaisant les exigences du GAC et dont le calendrier spécifique de mise en place dépendra de décisions plus larges de l'ICANN soit en place avant 2016. Il a été noté que les commentaires du GAC sur le document que l'ACIG a fait circuler sont minimales à ce jour.

**POINT D'ACTION** : il est nécessaire d'encourager davantage de contributions du GAC au processus de rénovation du site Web. La gestion du projet devra continuer à être assurée par l'ACIG, le personnel de l'ICANN chargé des TIC et le coordinateur du GAC (Trinité-et-Tobago).

### TRAVAIL INTERNE DE LA COMMUNAUTÉ : GROUPES DE TRAVAIL DU GAC

Les résultats des groupes de travail du GAC existants ont été reflétés dans les sessions et les décisions sur la responsabilité et la transparence, la protection des noms géographiques et la participation au NomCom.

Le GAC a convenu que les informations consolidées et les options pour les lignes directrices de fonctionnement sont nécessaires pour permettre une mise à jour exhaustive des activités du groupe de travail et de la participation du GAC aux groupes externes.

**POINT D'ACTION** : l'ACIG devra préparer : (a) une liste consolidée de tous les groupes de travail du GAC ; et (b) des lignes directrices préliminaires sur la participation du GAC aux groupes de travail internes et externes que l'on fera circuler et que l'on discutera au sein du GAC.

## ANNEXE 1

### LISTE DES PARTICIPANTS DU GAC : SINGAPOUR, 7-12 FÉVRIER 2015

Membres	
Commission de l'Union africaine	Madagascar
Argentine	Mali
Australie	Maroc
Autriche	
	Namibie
Belgique	Nauru
Brésil	Pays-Bas
Brunei Darussalam	Nigéria
Burkina Faso	Niue
	Norvège
Canada	
Chine	Pérou
Taipei	Portugal
Colombie	
Commonwealth de la Dominique	République de Guinée
Comores	Fédération de Russie
Côte d'Ivoire	Rwanda
République tchèque	
	Singapour
Danemark	Îles Salomon
République Dominicaine	Espagne
	Suède
Égypte	Suisse
Commission européenne	
	Tanzanie
Fidji	Thaïlande
Finlande	Trinité-et-Tobago
France	Tunisie
	Turquie
Gabon	
Allemagne	Ukraine (à distance)
Grenade	Royaume-Uni
	États-Unis
Saint-Siège - État de la cité du Vatican	
	Vietnam
Inde	
Indonésie	
Iran	
Irlande	
Israël	
Italie	
Jamaïque	
Japon	
Jordanie	
Kenya	
Corée, République de	
Koweït	
Lituanie	

Observateurs	
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)	Organisation des Télécommunications du Commonwealth (CTO)
Organisation internationale de la Francophonie (OIF)	Croix-Rouge internationale, Croissant-Rouge international
Organisation pour la coopération islamique (OIC)	Interpol
Union des Télécommunications des Caraïbes (CTU)	Ligue des États arabes
Union Européenne de Radio-télévision (à distance)	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

### COMMUNIQUÉ DU GAC DE SINGAPOUR

#### Comité consultatif gouvernemental

Singapour, 11 février 2015

#### Communiqué du GAC - Singapour <sup>2</sup>

##### **I. Introduction**

Le Comité consultatif gouvernemental (GAC) de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN) s'est réuni à Singapour pendant la semaine du 7 février 2015. Soixante trois membres du GAC et dix observateurs ont assisté à la réunion.

Le GAC a remercié les vice-présidents sortants Tracy Hackshaw (Trinité-et-Tobago) et Peter Nettlefold (Australie) pour leurs services rendus au GAC.

##### **II. Activités avec d'autres unités constitutives et engagement avec la communauté**

###### **1. Réunion avec le Conseil d'administration de l'ICANN**

Le GAC s'est réuni avec le Conseil d'administration de l'ICANN et a évoqué les points suivants :

- la transition de la supervision de l'IANA et la responsabilité de l'ICANN ;
- les sauvegardes relatives aux gTLD ;
- la révision et l'évaluation du programme des nouveaux gTLD ;
- les étiquettes à deux caractères de second niveau ;
- le Comité de révision indépendant et .Africa ;
- la sécurité de l'Internet ;
- la gouvernance de l'Internet

###### **2. Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions génériques (GNSO)**

Le GAC s'est réuni avec la GNSO et a accepté de mettre à l'essai un mécanisme, qui pourra éventuellement faire l'objet d'ajustements, proposé par le Groupe de consultation GAC-GNSO afin d'aborder en amont les questions relatives à la phase de

---

<sup>2</sup> Pour accéder aux avis du GAC précédents, que ce soit sur les mêmes thèmes ou sur d'autres sujets, les derniers communiqués du GAC sont disponibles à l'adresse suivante : <https://gacweb.icann.org/display/gacweb/GAC+Recent+Meetings> et d'autres communiqués du GAC plus anciens sont disponibles à l'adresse : <https://gacweb.icann.org/display/gacweb/GAC+Meetings+Archive>.



définition du processus d'élaboration de politiques (PDP) de la GNSO. Cela comprend la formation d'un comité du GAC chargé de superviser ce mécanisme

grâce auquel il sera possible d'indiquer assez tôt au cours du PDP si un sujet fait l'objet de l'avis actuel du GAC et s'il a des implications en termes de politique publique, auquel cas il présente un intérêt pour le GAC. Ce mécanisme permettra à la GNSO de tenir compte de ces informations et au GAC de préparer des recommandations qui seront transmises aux étapes opportunes du PDP. Il faut préciser que cela ne limitera pas la capacité du GAC à donner son avis au Conseil d'administration de l'ICANN.

### **3. Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions géographiques (ccNSO)**

Le GAC et la ccNSO se sont réunis et ont échangé leurs différentes opinions sur les questions soulevées dans le rapport du Groupe de travail sur le cadre d'interprétation.

La section « Avis du GAC au Conseil d'administration » de ce communiqué comprend plus d'informations à ce sujet.

### **4. Réunion des dirigeants du GAC et du Comité consultatif At-Large (ALAC)**

Les dirigeants respectifs du GAC et de l'ALAC se sont réunis lors d'une session ouverte et ont échangé leurs points de vue sur divers sujets, tels que les garanties relatives aux gTLD pour la protection des consommateurs concernant les chaînes dans les secteurs très réglementés, la participation future au Comité de nomination, et un possible renforcement de la coopération et de la communication entre le GAC et l'ALAC, notamment dans la période inter-sessions.

### **5. Participation du GAC au Comité de nomination (NomCom)**

Le GAC s'est réuni avec les membres du NomCom 2015 et saisi l'occasion de discuter la meilleure façon de contribuer plus efficacement au travail du NomCom. Il travaillera sur les questions abordées afin d'y trouver une solution, au cas où il déciderait de reprendre sa participation dans le cadre de la structure actuelle ou d'une structure modifiée. Cela signifie qu'il pourra élaborer des critères pour guider les sélections du NomCom.

### **6. Protection des noms géographiques dans les futures séries**

Le Groupe de travail du GAC sur la protection des noms géographiques dans les futures séries a organisé une session publique afin d'aborder les commentaires reçus sur son espace de travail et d'écouter les orateurs invités issus de la communauté. Ses membres poursuivront leur travail entre les réunions, ce qui comprend notamment la participation du GAC au Groupe de travail intercommunautaire sur l'utilisation des noms de pays et de territoires en tant que TLD.

\*\*\*

Le GAC remercie chaleureusement l'ensemble des SO/AC qui l'ont rencontré, ainsi que tous les membres de la communauté ICANN qui ont contribué à ses débats à Singapour.

### III. Questions internes

#### 1. Nouveaux membres

Le GAC souhaite la bienvenue à la République de Guinée, à l'Irlande, au Kazakhstan et à la Mauritanie en tant que nouveaux membres, et à la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en tant que nouvel observateur. Le GAC se compose actuellement de 150 membres et 32 observateurs.

#### 2. Principes de fonctionnement du GAC

Le GAC continue d'étudier d'éventuelles modifications de ses principes opérationnels.

### IV. Transition du rôle de supervision des fonctions IANA occupé par les États-Unis et amélioration de la responsabilité de l'ICANN

Le GAC réitère son engagement de collaborer avec le CWG-supervision, le CCWG-responsabilité et l'ICG, et salue les réels progrès réalisés à ce jour par ces groupes intercommunautaires. Par ailleurs, le GAC applaudit les efforts fournis sans relâche par les coprésidents du CWG et du CCWG pour coordonner leurs travaux en raison du lien direct entre eux, et les encourage à poursuivre dans cette voie.

Au sujet du CWG-supervision :

- les membres du GAC continueront de travailler avec le CWG afin de rédiger la nouvelle version d'une proposition, en tenant l'ensemble du GAC informé de leur avancée et en appliquant les lignes directrices du GAC pour les questions essentielles ;
- le GAC encourage les gouvernements individuels à participer à travers la période de consultation publique associée à la prochaine version d'une proposition ;
- le GAC contribuera aux activités du CWG dans le but de formuler une proposition consensuelle, qui sera soumise à l'ICG.

Au sujet du CCWG-responsabilité :

- les membres du GAC continueront de travailler avec le CCWG afin de rédiger des propositions pour améliorer la responsabilité de l'ICANN, en tenant l'ensemble du GAC informé de leur avancée et en appliquant les lignes directrices du GAC pour les questions essentielles ;
- le GAC cherchera à identifier les sujets qui touchent de près les gouvernements, à la fois dans leur individualité et dans leur ensemble, dans tout mécanisme nouveau ou perfectionné ;
- dans sa prochaine étape de contribution aux comités de travail concernés, le GAC inclura des principes de politique publique pouvant faciliter la mise au point de mécanismes de responsabilité, qu'ils soient récemment créés ou révisés ;

- le GAC contribuera aux activités du CCWG dans le but de formuler une proposition consensuelle, qui sera soumise au Conseil d'administration de l'ICANN.

Ces deux processus constituent la priorité absolue du travail du GAC, qui y consacrerá une bonne partie de son temps entre les réunions, étant soucieux de respecter le calendrier mis à jour.

## V. Avis du GAC au Conseil d'administration de l'ICANN<sup>3</sup>

### 1. Avis de sauvegarde applicable à tous les nouveaux gTLD et aux chaînes de catégorie 1 (protection des consommateurs, chaînes sensibles et marchés réglementés) et de catégorie 2 (politiques d'enregistrement limité)

Le GAC considère que la 52e réunion de l'ICANN à Singapour représente une étape importante de l'approbation du compte-rendu à jour de l'adoption et de l'application par le NGPC de l'avis du GAC, et de la mise en place du travail du GAC à venir sur le contrôle des activités de l'ICANN en matière de conformité et de mise en œuvre.

Si le GAC salue les efforts fournis par le NGPC depuis la réunion à Beijing en 2013 pour répondre favorablement à son avis, il regrette que le NGPC ait conclu que demander aux registres de vérifier et valider les coordonnées des titulaires de noms de domaine dans les secteurs réglementés et très réglementés représentait un défi en termes de sphères de compétences pour les registres et les bureaux d'enregistrements.

Le GAC pense que la vérification recommandée de ces informations au moment de l'enregistrement permettrait de mieux atteindre l'objectif de réduire les risques de dommage et de fraude dont peuvent être victimes les consommateurs qu'un système de plaintes après les faits. Le GAC fait également remarquer qu'un nombre important de registres et de candidats à des chaînes très réglementées se sont engagés, en cohérence avec l'avis du GAC, à procéder eux-mêmes à la vérification et la validation des informations d'identification.

#### a. Le GAC prie instamment le NGPC :

- i. de reconnaître publiquement que ces engagements constituent des normes de bonnes pratiques que tous les registres ayant affaire à ce genre de chaînes devraient respecter. De plus,

#### b. le GAC recommande :

- i. que l'ICANN suggère aux registres ne faisant l'objet d'aucun engagement de ce type et pour lesquels des contrats ont déjà été signés avec l'ICANN d'étudier des

---

<sup>3</sup> Pour suivre l'historique et l'évolution des avis du GAC au Conseil, veuillez visiter le registre en ligne des avis du GAC, disponible sur : <https://gacweb.icann.org/display/GACADV/GAC+Register+of+Advice>

façons d'introduire de telles dispositions au vu des inquiétudes en termes de politique publique. Cela pourrait contribuer à renforcer la confiance dans le commerce basé sur l'Internet.

En ce qui concerne la Procédure de règlement de litiges liés aux engagements d'intérêt public (PICDRP), le GAC apprécie les explications qui lui ont été communiquées au sujet de cette procédure, qui offrira un possible mécanisme « alternatif ou parallèle » permettant à une partie lésée d'exercer des voies de recours qui n'« empêcheront et ne limiteront pas » le processus et le calendrier de conformité contractuelle de l'ICANN, et nous exhortons le NGPC à continuer de perfectionner et de clarifier cette procédure. À l'heure actuelle, le GAC considère la PICDRP comme un projet complexe, laborieux et ambigu, ce qui soulève des questions quant à sa capacité à trouver des solutions aux menaces réelles.

**c. Le GAC prie instamment le NGPC :**

- i. d'envisager de perfectionner la PICDRP et/ou d'élaborer un processus plus rapide pour que les autorités de contrôle, les agences gouvernementales et les organes d'application de la loi puissent collaborer avec le département de la conformité contractuelle de l'ICANN afin de réagir efficacement aux situations comportant de vrais risques pour le grand public. Enfin, en ce qui concerne la recommandation du GAC formulée à Beijing concernant la catégorie 2 :

**d. le GAC prie instamment le NGPC :**

- i. de donner davantage de précisions sur les mécanismes de réparation valables lorsque les titulaires de noms de domaine estiment être victimes d'une discrimination injustifiée.

**2. Protection des noms et des acronymes des organisations intergouvernementales (OIG)**

Le GAC poursuivra son travail avec les parties concernées afin de conclure un accord sur des protections permanentes et adaptées des noms et des acronymes des organisations intergouvernementales. Cela inclut la collaboration avec le Groupe de travail chargé du PDP de la GNSO sur l'accès des OIG/OING aux mécanismes de protection des droits curatifs, ainsi qu'avec les OIG et le NGPC.

**3. Protection des noms et sigles pour la Croix-Rouge / Croissant-Rouge**

Le GAC salue les mesures prises pour mettre en œuvre la résolution du NGPC adoptée le 12 octobre 2014 à Los Angeles. Il réitère sa recommandation au Conseil

d'administration, l'invitant à poursuivre son travail de consultation afin de valider la protection permanente des termes et noms associés à la Croix-Rouge et au Croissant-Rouge dans les séries de gTLD actuelles et futures.

#### **4. Rapport du Groupe de travail sur le cadre d'interprétation (FOIWG)**

Le GAC prend bonne note du travail du FOIWG de la ccNSO et de ses efforts pour clarifier l'interprétation de la RFC1591. Il célèbre également le fait que le FOIWG ait, conformément aux principes du GAC de 2005, reconnu que l'autorité suprême en matière de questions de politique publique relatives aux ccTLD était le gouvernement concerné. Ainsi, aucun passage du rapport du FOIWG ne devrait être interprété comme limitant l'application des lois et des décisions gouvernementales pertinentes, ou la capacité de l'opérateur de l'IANA d'agir conformément à une demande du gouvernement concerné.

#### **5. Responsabilité et transparence**

Avant la réunion à Buenos Aires, le GAC écrira au Conseil d'administration pour lui donner tous les détails du progrès de l'application, partielle ou totale, des recommandations de l'ART2 à ce sujet.

#### **6. WHOIS**

Le GAC note la réception d'un rapport complet du Conseil d'administration sur un large éventail d'activités liées au WHOIS actuellement menées au sein de l'ICANN et de la communauté.

#### **7. Lancement des codes à deux caractères et des noms de pays au second niveau**

##### **a. Le GAC recommande au Conseil d'administration :**

- i. de modifier le processus actuel pour les demandes de lancement de codes à deux caractères afin d'instaurer un mécanisme de notification efficace, permettant aux gouvernements concernés d'être informés de la présentation de ces requêtes. Les commentaires des gouvernements concernés devront être étudiés minutieusement.

##### **b. Le GAC recommande également au Conseil d'administration :**

- i. d'étendre la période de consultation publique à 60 jours. Ce changement devra prendre effet avant l'examen des demandes en cours et à venir. Une liste des membres du GAC qui souhaitent accepter toutes les demandes sans recevoir de notifications sera publiée sur le site internet du GAC.

## **8. Noms de pays et de territoires**

### **a. Le GAC recommande au Conseil d'administration :**

- i. que l'ICANN collabore avec le GAC afin d'élaborer une base de données publique pour rationaliser le processus de libération des noms de pays et de territoires de second niveau, comme indiqué dans la Spécification 5. Cette base de données permettra de savoir si les membres du GAC souhaitent accepter ou refuser toutes les requêtes, ou les étudier au cas par cas. L'absence de réponse de la part d'un gouvernement ne sera pas considérée comme un accord.

## **9. Droit international, droits de l'homme et l'ICANN**

Le GAC a décidé de créer un Groupe de travail sur les questions relatives aux droits de l'homme et l'application du droit international quand cela concerne les activités de l'ICANN. Le GAC continuera également de surveiller les progrès de la communauté et d'étudier la façon dont ses propres initiatives pourraient compléter ces efforts.

## **10. Sécurité publique et application de la loi**

Le GAC a accepté la création d'un Groupe de travail sur la sécurité publique et l'application de la loi.

## **VI. Prochaine réunion**

Le GAC se réunira à l'occasion de la 53e réunion de l'ICANN à Buenos Aires, Argentine.